

DÉCLARATION DE POLITIQUE DE LA FIP

Le rôle des pharmaciens dans les maladies non transmissibles

PRÉAMBULE

En 2006, la FIP a adopté une déclaration de politique sur « Le rôle du pharmacien dans la prévention et le traitement des maladies chroniques ». Plus récemment, la FIP a mis en place un groupe de travail avec pour objectifs le recueil et l'analyse des preuves disponibles sur le rôle et l'impact des interventions des pharmaciens dans la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT). Ce groupe a été chargé de fournir un aperçu des politiques nationales et régionales existantes autour de la lutte contre les MNT, en évaluant la valeur des propositions des pharmaciens dans la prévention, la mise en œuvre et la supervision du plan thérapeutique, et la manière dont ces initiatives peuvent être soutenues par les nouvelles technologies, ainsi que d'analyser les compétences des pharmaciens pour la prestation de ces services.

Cette déclaration de politique de la FIP renouvelle l'engagement de la profession pour une prévention, une détection et des soins optimaux des patients vivant avec des MNT.

Le document de référence [1] produit par ce groupe de travail examine les nouvelles preuves disponibles sur l'épidémiologie des MNT dans un monde vieillissant, les rôles établis et émergents des pharmaciens dans les soins de santé primaires, et les développements du dépistage des maladies et du partage des informations cliniques du patient au sein de l'équipe médicale.

INTRODUCTION

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 36 millions de personnes meurent chaque année de MNT, ce qui représente plus de 60 % des décès à l'échelle mondiale, 15 millions d'entre eux survenant avant l'âge de 70 ans. Les MNT représentent un problème de santé majeur dans tous les pays quel que soit le niveau de revenu, les principaux facteurs de risque pour les MNT étant une alimentation malsaine, l'absence d'activité physique et le tabagisme.[2]

Les MNT constituent l'un des risques de santé majeurs pour l'humanité, exigent de nouvelles réponses et nécessitent des solutions innovantes et créatives de la part des systèmes de santé et des professionnels de la santé. En se basant sur le rôle clé qu'ils jouent déjà en tant que professionnels de santé primaires au sein de leur communauté, il est certain que les pharmaciens peuvent apporter des interventions ciblées, des conseils spécialisés et une coordination des soins, ce qui améliorera l'engagement du patient pour obtenir de meilleurs résultats dans la lutte contre les MNT à l'échelle globale.



La prévention et le contrôle des MNT nécessitent des interventions qui soient rentables, abordables par le patient et/ou les systèmes de santé et faisables, basées sur des facteurs spécifiques au patient ainsi que sur les ressources locales. Les interventions doivent entrer dans le cadre des politiques nationales, des objectifs pour l'amélioration des MNT, et de la compréhension communément acceptée des stratégies de réduction des facteurs de risque de MNT. Les interventions choisies doivent contribuer à améliorer l'équité en matière de soins de santé au sein des populations et des individus ciblés ainsi qu'à de meilleurs résultats de santé.[2]

Pour l'OMS, les MNT prioritaires relèvent de quatre catégories : maladies cardiovasculaires, diabète, asthme/bronchopneumopathie chronique obstructive et cancer.[3] À des fins de cohérence avec les priorités de l'OMS, cette déclaration de politique relative aux pharmaciens se concentre également sur ces quatre catégories prioritaires, même s'il existe une infinité d'autres MNT, y compris des affections mentalesⁱ, pour lesquelles des preuves solides existent quant au rôle et à l'importance vitale du pharmacien dans les soins du patient.

Les gouvernements, les systèmes de santé, les organisations professionnelles, les prestataires de soins de santé et les individus ont un rôle actif à jouer dans la prévention et le contrôle des MNT. Des efforts et une collaboration coordonnés sont nécessaires à tous les niveaux des soins de santé pour atteindre les objectifs communs.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

DANS CE CONTEXTE, LA FIP RECOMMANDE LES ACTIONS SUIVANTES :

Aux gouvernements et aux décideurs politiques :

1. S'attaquer aux causes principales des MNT, en visant à modifier les modes de vie malsains, à éliminer les inégalités dans l'accès aux soins et à développer des politiques pour appuyer la prévention et le contrôle des MNT ;
2. Garantir l'accès des patients à des médicaments sûrs et de qualité garantie, et à des prestations de soins optimale fournies par le pharmacien aux patients à travers des modèles de soins durables ;
3. Mettre en œuvre des interventions centrées sur les personnes et fondées sur les soins de santé primaires ;
4. Développer des stratégies et programmes de santé pour la prévention et la prise en charge des MNT dans lesquels le rôle des pharmaciens est défini, reconnu et favorisé ;

ⁱ Voir le rapport de la FIP "Focus on mental health: The contribution of the pharmacist" (2015), disponible à l'adresse <https://www.fip.org/file/1363>.



5. Reconnaître les compétences des pharmaciens dans les actions de santé publique et les pharmacies comme un réseau de soins de santé de valeur et largement accessible ;
6. Optimiser les résultats en matière de santé dans la lutte contre les MNT via la promotion de modèles de soins collaboratifs et le renforcement de l'importance des équipes médicales interprofessionnelles qui incluent les pharmaciens, médecins, nutritionnistes, infirmiers/ères, physiothérapeutes, dentistes et autres professionnels de la santé, ainsi que les patients et les aidants. Cela requiert la promotion et la mise en place de conditions favorisant la coopération interprofessionnelle, et une intégration accrue des pharmacies au sein du réseau de soins primaires.
7. Reconnaître, soutenir et faciliter le rôle des pharmaciens communautaires (= d'officine) dans la promotion de la santé et la prévention des maladies (en s'attaquant aux principaux facteurs de risque de MNT et en encourageant des changements du mode de vie), en plus du dépistage des MNT sans oublier l'orientation des patients pour un diagnostic et un suivi appropriés ;
8. Promouvoir et soutenir des modèles d'autosoins adéquats [4] pour autonomiser les individus, familles et communautés afin de faire face à l'impact des MNT ;
9. Mettre en œuvre des interventions de santé efficaces, basées sur les preuves et sur la valeur de la prise en charge des MNT et l'optimisation du traitement. Cela comprend la promotion de l'usage responsable des médicaments en fonction des besoins et des préférences individuels, l'identification et la résolution des problèmes liés aux médicaments, la promotion de l'observance au traitement, des conseils sur les médicaments, des plans de soins pharmaceutiques personnalisés et le suivi de la progression de la maladie et des résultats du traitement, et, lorsque la législation le permet, l'ajustement de la posologie et/ou l'initiation d'un nouveau traitement médicamenteux ;
10. Développer et mettre en œuvre des modèles de rémunération clairs pour les prestations de soins aux patients par les pharmaciens qui prennent en compte à leur juste valeur ces services. De tels modèles doivent reconnaître l'impact économique de la contribution des pharmaciens à la réduction du fardeau des MNT, et inciter à des pratiques basées sur les preuves qui contribuent à l'efficacité et à la durabilité des systèmes de santé ;
11. Promouvoir et financer la poursuite de la recherche pour développer des médicaments, soins et programmes de traitements efficaces pour les MNT. Il existe un besoin spécifique de programmes intégrant les pharmaciens pour qu'ils puissent s'attaquer à la faible observance des traitements à long terme chez les patients atteints de MNT.
12. Garantir la disponibilité et l'accessibilité d'une main d'œuvre de pharmacie suffisante, formée et accréditée de manière appropriée, qui comprenne son rôle dans la réalisation des objectifs de lutte contre les MNT. Le rôle des pharmaciens dans les MNT doit être intégré à toutes les étapes de l'éducation et de la formation des pharmaciens.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation



Aux organisations membres de la FIP :

1. Collaborer avec les décideurs politiques et les autorités sanitaires pour identifier les obstacles à la participation accrue des pharmaciens aux stratégies publiques de santé et en particulier aux stratégies liées aux MNT, y compris en maximisant la contribution potentielle des pharmaciens par le biais d'accords de pratique en collaboration ;
2. Développer et tenir à jour un éventail exhaustif de services et de programmes de soins pharmaceutiques appropriés à l'échelle nationale et/ou locale pour contribuer à la prévention, au dépistage, à l'orientation, à la prise en charge et à l'optimisation du traitement des MNT. Ceux-ci peuvent inclure le développement de guides de bonnes pratiques et de normes ;
3. Insister sur l'importance des équipes médicales interprofessionnelles et encourager des modèles de soins collaboratifs pour aborder les MNT ;
4. Adopter et faciliter l'emploi de nouvelles technologies dans les rôles que tiennent les pharmaciens dans les MNT, ainsi que pour l'intégration des pharmacies dans le réseau de soins primaires en mettant en commun les résultats des dépistages de maladies et les informations cliniques des patients au sein de l'équipe médicale ;
5. Promouvoir la formation continue et le développement professionnel de leurs membres quant à l'utilisation et la participation à ces programmes au bénéfice des patients atteints de MNT et des systèmes de santé en général ;
6. Prôner des modèles de rémunération des prestations de soins aux patients par les pharmaciens à juste compensation des compétences et des efforts qu'ils déploient, et mettre en place des incitations à la qualité, la durabilité et l'accessibilité de ces services.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

L'ENGAGEMENT DES PHARMACIENS, DE LA FIP ET DE SES ORGANISATIONS MEMBRES DANS LA LUTTE CONTRE LES MNT

En supposant que les conditions appropriées soient réunies, selon les recommandations ci-dessus, la FIP, ses organisations membres et les pharmaciens à travers le monde s'engagent à travailler ensemble et à combiner leurs efforts pour :

1. Réduire le fardeau des MNT à l'échelle mondiale et locale et leur impact clinique, social et économique pour les patients, leurs familles et les systèmes de santé ;
2. Mettre à profit leur expertise pour contribuer à l'optimisation clinique des traitements médicamenteux et à la qualité de vie des patients, et maintenir et actualiser leurs compétences dans le domaine des MNT tout au long de leur carrière ;
3. Travailler avec les autres professionnels de la santé, travailleurs sociaux et autres prestataires de soins dans les MNT selon des modèles de soins collaboratifs pour optimiser les résultats en matière de santé, particulièrement vis-à-vis des patients à haut risque ;



4. Offrir un soutien qualifié et en temps opportun en réponse aux besoins du patient, en mettant à profit la position unique du pharmacien en tant que l'un des professionnels de santé primaires les plus accessibles, afin que les patients puissent jouer un plus grand rôle dans la prise en charge de leur propre santé et la prévention des MNT ;
5. Participer aux programmes de prévention des MNT pour s'attaquer aux principaux facteurs de risque, par exemple l'arrêt du tabagisme, la gestion du poids, et d'autres stratégies de prévention des risques de MNT, ainsi que la promotion de modes de vie plus sains ;
6. Améliorer la détection des patients atteints de MNT via des programmes de dépistage réalisés en pharmacie pour une évaluation des symptômes et, si nécessaire, des mesures sur place validées et de qualité garantie (par ex. tour de taille, tension artérielle, glycémie, cholestérol, etc.) ;
7. Garantir l'orientation adéquate et dans les temps des patients atteints de MNT vers ou venant d'autres prestataires de soins de santé, le cas échéant ;
8. Agir en tant que coordinateurs des soins apportant leur assistance dans la réalisation d'interventions de santé publique au sein de la communauté et dans des situations de transition des soins ;
9. Fournir des prestations visant à l'amélioration de l'observance au traitement médicamenteux pour en optimiser les résultats et éviter les conséquences économiques de la non-observance ;
10. Contribuer à la prise en charge appropriée des MNT dans la communauté et à l'amélioration de l'usage des médicaments via les soins pharmaceutiques, ce qui inclut les bilans médicamenteux, l'identification et la résolution des problèmes liés aux médicaments, la conciliation médicamenteuse et autres prestations .
11. Exploiter le potentiel des nouveautés en matière de technologies et d'outils de communication pour fournir aux patients des soins pharmaceutiques liés aux MNT pratiques, opportuns et de grande qualité.
12. Recueillir, documenter et partager les preuves et données en situation réelle de l'impact des traitements et des interventions de soins.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

Références

1. Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP). Beating non-communicable diseases in the community — The contribution of pharmacists. The Hague, International Pharmaceutical Federation, 2019. Disponible à l'adresse : <http://bit.ly/2DI9bQo> [Consulté le 23 avril 2019]
2. Organisation mondiale de la santé. Noncommunicable diseases progress monitor 2017. Geneva: World Health Organization; 2017. Disponible à l'adresse : <http://bit.ly/2IUw5lp> [Consulté le 23 avril 2019]
3. Organisation mondiale de la santé. Global Action Plan for the Prevention and Control of Noncommunicable Diseases 2013-2020. Geneva: World Health Organization; 2013. Disponible à l'adresse : <http://bit.ly/2vAxDyy>. [Consulté le 23 avril 2019]



4. Organisation mondiale de la santé. Q+A about self-care. Geneva: World Health Organization; 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/reproductivehealth/self-care-interventions/questions-answers-self-care.pdf?ua=1> [Consulté le 2 juillet 2019]

Date d'adoption : 21 septembre 2019

Proposé par : Bureau de la FIP

Cette déclaration remplace les déclarations précédentes de la FIP suivantes : Le rôle du pharmacien dans la prévention et le traitement des maladies chroniques (2006, Brésil)

Cette déclaration peut être citée en déclarant : Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP). Déclaration de politique sur le rôle des pharmaciens dans les maladies non transmissibles. La Haye, Fédération Internationale Pharmaceutique, 2019

Cette déclaration fait référence aux déclarations et documents suivants de la FIP : Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP). Beating non-communicable diseases in the community — The contribution of pharmacists. The Hague, International Pharmaceutical Federation, 2019

Disponible à l'adresse : <https://www.fip.org/files/content/publications/2019/beating-ncds-in-the-community-the-contribution-of-pharmacists.pdf>

Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP). "Focus on mental health: The contribution of the pharmacist". The Hague, International Pharmaceutical Federation, 2015.

Disponible à l'adresse : <https://www.fip.org/file/1363>.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation